



## Natura 2000 « Baie de Morlaix »

### Groupe de travail Milieux marins proches et découvrants

### Compte-rendu

Aménagement de l'Espace

10/04/2015

Service Espace Naturel – G DAUDIN

[gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr](mailto:gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr)

02 98 15 29 24

#### Ordre du jour :

- Discussions autour des fiches actions et hiérarchisation des priorités

#### Étaient présents :

##### Collectivités territoriales et représentants de l'état

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| • Patrick RENAULT        | adjoint – Mairie de Roscoff  |
| • Bernard GUILCHER       | adjoint – Mairie de Morlaix  |
| • Albert THOMAS          | conseiller municipal – Mairie de Plouézoc'h                                    |
| • Marie-Flore FOUILLET   | gestion des cultures marines – DDTM Morlaix                                    |
| • Denis SEDE             | chef d'unité des affaires maritimes de Morlaix                                 |
| • Michel LEDARD          | chargé de mission Natura 2000 – DREAL  |
| • Pauline LECLERC        | direction départementale de la cohésion sociale du Finistère                   |
| • Cécile GICQUEL         | chargée de mission antenne Atlantique – AAMP                                   |
| • Pierre LEGENDRE        | chef du service Mer et Littoral – Morlaix Communauté                           |
| • Gwladys DAUDIN         | chargée de mission Natura 2000 Baie de Morlaix – Morlaix Communauté            |
| • Jacques-Olivier CADIOU | chef de service adjoint à la direction du service Développement Durable – CCPL |

##### Professionnels, usagers et associations

- |                      |  |
|----------------------|--|
| • William ALVADO     | ostréiculteur, représentant du CRC Bretagne Nord                                     |
| • Bruno LANCIEN      | président, association des chasseurs de gibier d'eau sur le domaine public maritime  |
| • Philippe GAUTHIER  | secrétaire à la Fédération Chasse Sous-Marine Passion                                |
| • Franck GENTIL      | membre de Bretagne Vivante, retraité de la station biologique de Roscoff             |
| • Géraldine GABILLET | animatrice au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du pays de Morlaix |
| • Joël LE GALL       | comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins                     |
| • Dominique GUIZIEN  | vice-président de Force 5  |
| • Pierre MENEZ       | fédération des chasseurs du Finistère  |

##### Scientifiques et organismes gestionnaires

- |                   |  |
|-------------------|--|
| • Laurent LEVEQUE | responsable du service Mer et Observation – Station Biologique de Roscoff                                |
| • Céline HOUBIN   | assistante en observation des systèmes benthiques – Station biologique de Rosoff,                        |
| • Yann JACOB      | garde animateur de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix – Bretagne Vivante – SEPNEB |

#### Excusés :

- |                  |  |
|------------------|--|
| • Yvon LE COUSSE | vice-président à l'Aménagement de l'espace à Morlaix communauté  |
| • Martine CUDON  | direction des territoires et de la mer, délégation mer           |
| • Zaïg LE PAPE   | chargée du domaine environnement maritime à la DDTM du Finistère |
| • Daniel GLIDIC  | géomnier   |
| • Margot BORGNE  | adjointe – Mairie de Taulé                                       |
| • Benjamin URIEN | chef du service Espaces naturels – Morlaix communauté            |
| • Mickaël Tanguy | groupe subquatique de Morlaix Plouézoc'h                         |
| • François HAMON | Maire de St-Martin-Des-Champs                                    |

## Déroulé de la réunion

Gwladys Daudin introduit la réunion et présente l'objectif du groupe de travail. Un tour de table est proposé. Un document de travail a été distribué au groupe de travail, une présentation est réalisée par Gwladys Daudin.

### Ordre du jour :

- 1/ Rappel du diagnostic
- 2/ Fiches actions, discussions et définition des priorités
- 3/ Cahiers des charges techniques
- 4/ Calendrier à venir

## Rappel

Gwladys Daudin fait un rappel sur le travail de hiérarchisation réalisé en groupe de travail « Enjeux & Objectifs » du 3 février dernier.

Franck Gentil, bénévole à Bretagne vivante propose de remplacer dans la description des habitats le terme « sublittoral » par « infralittoral ».

## Les fiches actions

### Action A1.1 : Améliorer la connaissance sur les habitats marins

Cette fiche action est présentée par Cécile Gicquel de l'Agence des Aires Marines Protégées.

Sur cette fiche, le projet « Blue » est remplacé par « Neoseas ».

Laurent Levêque de la station biologique de Roscoff rappelle les objectifs du projet Interreg **NEO-SEAS** en cours. Ce programme de recherche **en cours de montage (soumission prévue en mai) sera** réalisé **en partenariat** avec l'AAMP et des **organismes** scientifiques anglais. Il pourra fournir des indicateurs à la démarche Natura 2000. Morlaix communauté, la CCPL, le syndicat du Haut-Léon qui porte le SAGE pourraient être intéressés par ce programme.

Franck Gentil souhaite connaître l'échelle utilisée pour l'homogénéisation des cartographies marines intertidales et ajoute que les localisations précises des zones d'herbiers sont importantes.

Michel Ledard indique que ce travail de coordination par l'Ifremer est achevé pour la Baie de Morlaix et devrait être remis sous peu. Un champs supplémentaire a été ajouté, il s'agit du taux de confiance des données.

Dominique Guizien informe qu'une évaluation de l'impact de l'extraction de granulats aux Duons est en cours.

Céline Houbin à la station biologique de Roscoff précise qu'elle s'intègre au programme IMPECAPE. Il s'agit d'évaluer l'impact de l'activité sur les sables fins à moyens coquilliers autour des Duons sur 2 années. Quatre échantillonnages auront lieu, le premier a été réalisé il y a 15 jours.

Philippe Gauthier, représentant de la Fédération de Chasse Sous Marine Passion souhaite que les plongeurs soient intégrés comme partenaires sur l'amélioration des connaissances.

A l'unanimité, au vu des lacunes de connaissances sur les milieux marins, la priorité 1 est donnée à cette fiche action.

### Action A1.2 : Améliorer les connaissances sur l'avifaune.

Yann Jacob indique qu'il existe quelques données sur l'Île de Batz mais qui restent éparées. Sur les oiseaux pélagiques (qui vivent en haute mer), les pratiques actuelles de comptage depuis la côte sont limitantes et ne permettent pas d'évaluer leur état de conservation à l'échelle de la ZPS. Il souligne que la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé figurent comme des sites d'importance à l'échelle nationale pour les oiseaux. Par ailleurs, un programme Interreg est en cours sur la façade Manche mer du nord. Son objectif est de préciser les interactions entre les activités humaines (ostréicultures, pêche à pied, chasse,...) sur les zones d'alimentation des oiseaux.

Bruno Lancien, président des chasseurs sur le domaine public maritime demande si l'étude est ciblée sur les espèces menacées à l'échelle européenne (inscrite au FSD) ou sur un large panel d'espèces.

Yann Jacob précise que l'ensemble des limicoles sont concernés et listés à l'annexe 1 ou en annexe 4.2 de la directive « Oiseaux ».

Michel Ledard à la DREAL ajoute que le Formulaire Standard de Données (FSD) d'un site est susceptible d'évoluer si une espèce apparaît.

A l'unanimité, au vu du manque de connaissance sur l'avifaune, cette action est placée en priorité 1.

### **Action A3.1 / Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs**

William Alvado, ostréiculteur et représentant du Comité Régional de la Conchyliculture - Bretagne Nord signale qu'une évaluation des incidences a été réalisée lors du passage de ses tables en surélévé.

Marie-Flore Fouillet en charge des cultures marines à la DDTM de Morlaix précise que suite à l'évaluation, un suivi va être mis en place sur les herbiers situés dans la zone ostréicoles.

Michel Ledard mentionne qu'un des objectifs du schéma des structures est d'intégrer l'ensemble des interactions et d'identifier les pressions. Ce document est en cours de validation, une fois opérationnel il fixera le cadre d'application pour l'activité conchylicole. Le schéma des structures est à citer dans la fiche action.

William Alvado fait remarquer que les concessions ostréicoles sont aujourd'hui figées en baie de Morlaix, il n'y a pas d'extension possible. Le passage en surélévé s'est amplifié depuis 2008.

Laurent Lévêque de la station biologique de Rosoff attire l'attention sur l'importance d'un état initial, d'une zone témoin, pour évaluer les interactions avec les activités humaines. Par ailleurs, il demande si une fiche sur les invasives sera intégrée.

Cécile Gicquel répond que les espèces invasives sont à traiter à une échelle plus large que celle de Natura 2000. Il n'y a pas que les habitats et espèces d'intérêt communautaire d'impactés.

Michel Ledard acquiesce et rapporte que sur la crépidule une concession a été autorisée en Île et Vilaine pour exploiter l'espèce.

Laurent Lévêque signale qu'un programme de suivi de la progression du wakamé (*Undaria pinnatifida*) en Baie de Morlaix serait important à envisager.

Au niveau régional, cette algue est considérée comme invasive indique Michel Ledard. Sa culture n'est autorisée que sur les sites où elle est présente naturellement. En baie de Morlaix, si on est au début d'une colonisation, il est nécessaire d'intervenir.

Pierre Legendre rappelle qu'il y a une fiche intitulée « Amélioration des connaissances sur les habitats marins », il propose de traiter dans cette fiche l'action d'évaluation de l'impact des invasives et d'y rajouter une veille sur ces espèces.

A l'unanimité, cette fiche est classée en priorité 1.

### **Action A3.2 : Améliorer les connaissances sur les interactions entre les habitats N2000 et les activités de pêche à pied de loisirs.**

Cécile Gicquel propose de définir une zone avec exclôt sans pêche à pied. Cette action serait suivie par un comité local dans le cadre de Natura 2000. L' action est complémentaire aux actions du programme Life. Cette action décrite dans la fiche B1.3 est à basculer ici.

Joël Le Gall au comité des pêches du Finistère reste sceptique quant au respect de l'exclôt.

Cécile Gicquel précise que la zone devra être matérialisée et qu'un important travail de communication sera à réaliser.

Géraldine Gabillet approuve et ajoute qu'une communication est en cours dans le cadre du Life avec un accent particulier sur le rappel de la réglementation (taille, quantité, etc.) qui reste peu connue.

Afin de faciliter la mise en place de cette zone, Marie-Flore Fouillet propose d'utiliser le périmètre des zones où la pêche est déjà interdite.

Cécile Gicquel ne souhaite pas qu'il y ait de confusion avec la réglementation et les aspects sanitaires.

Céline Houbin soumet d'intégrer les champs de blocs dans le périmètre qui sera choisi.

A l'unanimité, cette fiche est classée en priorité 1.

### **Action A3.3 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques de loisirs et les habitats et espèces d'intérêt communautaire**

Joël Le Gall signale que la pêche professionnelle en plongée des ormeaux est à rajouter.

Philippe Gauthier précise que la plongée est réalisée en groupe mais que les activités de chasse sous marine sont plutôt diffuses et réalisées en individuelle.

Pierre Legendre rappelle que les pratiquants d'activités subaquatiques ont fait l'objet d'un questionnaire suivi d'une carte des secteurs fréquentés, présentée dans le diagnostic.

Philippe Gauthier précise que les secteurs de pêche aux araignées sont localisés pour le reste cela reste diffus.

Ces activités pourront faire l'objet d'une charte Natura 2000 avec un engagement volontaire indique Michel Ledard.

Gwladys Daudin présente les différents contrats Natura 2000 marins qui permettent l'accès à des financements européens et nationaux : « Nettoyage des zones de corps-mort abandonnés » ; « Création d'une zone de mouillage et d'équipements légers pour les navires de plaisances » ; « Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages écologique » ; « Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique », etc.

Michel Ledard ajoute qu'aujourd'hui seule la région PACA a mis en œuvre ces contrats étant donné que la plupart des Docob bretons en mer étaient encore jusqu'à récemment en rédaction.

### **Action A3.4 : Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillages écologiques.**

Selon Albert Thomas, élu à Plouézoc'h, un important travail de sensibilisation sera à mener auprès des plaisanciers sur les sensibilités des herbiers au mouillage. Il demande si les zones concernées sont connues.

Gwladys Daudin informe que les données existent, d'ailleurs, une simple cartographie aérienne suffit à évaluer l'impact.

Michel Ledard indique que les zones abritées correspondent aux zones préférentielles de développement des herbiers et constituent aussi celles prisées par les plaisanciers. L'étude des projet ZMEL suivant les sensibilités des milieux est majeure.

Denis Sède souligne que des préconisations ont été faites pour retirer les bouées des corps morts en hiver et ainsi éviter le ragage des chaînes.

William Alavado suggère de prévoir des mouillages à destination des touristes dans les zones de passage notamment du côté de Térénez.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 2.

### **Action B1.1 : Préserver les herbiers de zostères**

William Alvado indique qu'il existe aussi de la drague à la coquille St-Jacques sur des zones d'herbiers.

Cécile Gicquel indique que les activités de dragage en baie de Morlaix sont analysées dans l'étude portant sur l'analyse du risque pêche portée par l'agence des aires marines protégées et réalisée selon un protocole établi par le Muséum national d'Histoire naturelle.

William Alvado et Philippe Gauthier insistent sur le fait qu'il sera difficile de demander aux plaisanciers de faire des efforts si rien n'est fait pour améliorer les pratiques des pêcheurs professionnels.

A l'unanimité, cette fiche est classée en priorité 1.

### **Action B1.3 : Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal**

Laurent Lévêque indique que cette fiche est trop large, lié au fait qu'elle cible les milieux intertidaux et **subtidaux (infra et circalittoral)**.

Gwladys Daudin précise que cette fiche a été scindée dans la description sur les milieux infralittoraux.

Pierre Legendre fait remarquer que sur les milieux intertidaux des activités spécifiques sont présentes, comme la récolte d'algues de rive. Le public est donc différent pour la mise en œuvre des actions, de ce fait, il est important de la distinguer des milieux marins non découvrants.

A l'unanimité cette fiche est classée en priorité 2.

#### **Action B1.4 : Préserver et restaurer les laisses de mer**

Selon Dominique Guizien, les plages de l'Île de Batz et de Santec, notamment, recueillent en haut de plage des laisses de mer.

Denis Sède rappelle que les pratiques de ramassage des laisses de mer sont soumises à déclaration.

Jacques-Olivier Cadiou à la Communauté de Communes du Pays Léonard attire l'attention sur l'intérêt de distinguer les algues vertes des autres où le ramassage se fait pour des raisons sanitaires.

Michel Ledard ajoute que des contrats Natura 2000 peuvent financer le nettoyage des plages avec des méthodes respectueuses.

L'intérêt est avant-tout de sensibiliser les écoliers sur les richesses des laisses de mer ajoute Albert Thomas.

Franck Gentil informe qu'une étude très pédagogique a été réalisée par le Gretia sur les invertébrés des laisses de mer.

Yann Jacob rappelle que Bretagne Vivante anime une sortie sur l'estran dans le cadre des sorties pédagogiques financées par Morlaix communauté.

A l'unanimité, cette action est placée en priorité 3.

#### **Action B2.1 : Préserver les prés-salés et les vasières**

Selon Bruno Lancien, 75 % des prés-salés ont disparu avec l'invasion de la spartine, donc si une petite surface est concernée à Roscoff, il ne faut pas attendre pour intervenir.

Michel Ledard indique qu'il n'y a pas de solution à l'échelle mondiale. Des chantiers d'arrachages ont été réalisés à Guissény et en rade de Brest.

Patrick Renault, adjoint à Roscoff ajoute que la population locale à l'impression que la station s'étend.

Franck Gentil de Bretagne Vivante informe qu'elle protège aussi certains endroits anthropisés. Un arrachage total pourrait avoir des préjudices. Il faut agir avec une certaine vigilance.

Gwladys Daudin informe qu'un groupe d'étudiants de BTS-GPN au lycée Suscinio va plancher sur la question des invasives (griffes de sorcière, spartines) sur la pointe de Perharidy.

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 2.

#### **Action B5.1 : Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces**

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 1.

#### **Action B5.2 : Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)**

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 1.

#### **Action B6 : Adapter le périmètre aux enjeux de protection existant et les enjeux du secteur.**

Michel Ledard indique que le périmètre Natura 2000 en mer est aujourd'hui jugé satisfaisant.

Excepté pour les marsouins communs, précise Cécile Gicquel.

Philippe Gauthier s'interroge sur la zone située entre les deux sites Natura 2000 baie de Morlaix et celui de la côte de granite rose.

Cécile Gicquel répond que les critères pris en compte dans la définition des périmètres sont les espèces et les habitats et non les sensibilités liés aux activités humaines.

Michel Ledard précise qu'en 2008 le site Natura 2000 baie de Morlaix a été créé sur des critères scientifiques validés par le Muséum national d'Histoire naturelle. A l'époque, on ne parlait pas des sables coquillers mais plutôt des récifs, d'où le périmètre N2000 qui a intégré les récifs de la Méloine. En côte de granite rose, ce sont les bancs de maërls qui ont défini le périmètre du site Natura 2000.

Selon Michel Ledard, ce report vers le sable coquiller est lié à l'interdiction de l'extraction sur les bancs de maërls où depuis la découverte des sensibilités, il s'est passé quinze ans avant que l'activité soit interdite.

Aujourd'hui, il paraîtrait que ce sable coquiller accueillent de nombreuses espèces endémiques.

Franck Gentil annonce qu'il y a, aujourd'hui encore, un défaut de connaissances sur la micro-faune lié à cet habitat.

Pour rappel, cette action a été classée en priorité 3 en groupe de travail « milieux terrestres ».

### **Action C1.1 : Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables de la ZPS**

Cette fiche a été distribuée au groupe de travail, elle a fait l'objet d'une rédaction récente et n'a pu être envoyée en amont.

Yann Jacob indique que les effectifs nicheurs (10 à 15 espèces) sont concentrés sur peu de sites. Le périmètre de la réserve ornithologique a été instauré pour préserver les sternes et les macareux en empêchant le débarquement et le passage des bateaux à proximité (une distance de 80m doit être respectée entre avril et août). L'île de Ti Saozon n'a pas de statut et pourtant elle abrite une colonie importante de cormorans huppés. L'île des prés est aussi intéressante pour l'avifaune. Plusieurs menaces pèsent sur les îlots, notamment, la présence des ragondins qui piétinent les œufs. Dix-sept couples de sternes étaient recensés en 2014.

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 1.

### **Action C1.2 : Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs**

Bruno Lancien rappelle que le réseau des réserves de chasse s'est mis en place dans les années 70 et fait l'objet d'une évaluation tous les 10 ans. Il désapprouve le fait de vouloir évaluer l'efficacité de la réserve de chasse faite pour les gibiers d'eau en analysant son rôle pour des espèces non chassables. Il est néanmoins d'accord sur le fait qu'une évaluation sur les interactions en termes de fréquentation, de prélèvements et d'analyse du régime alimentaire pourrait être faite.

Selon Yann Jacob, la taille de cette réserve ne lui permet pas de jouer son rôle et c'est avant-tout les espèces de gibier d'eau qui sont impactées, le canard siffleur n'est d'ailleurs plus présent. Un coup de fusil tiré en dehors du périmètre peut avoir des répercussions importantes sur les espèces situées dans la réserve.

A ce sujet, Bruno Lancien recommande la lecture d'un rapport du GEOC réalisé par la LPO et le MNHN qui explique qu'un coup de fusil, va interrompre l'activité des oiseaux momentanément mais que celle-ci reprendra son cours ensuite. Il souhaite que cette fiche caractérise plutôt l'activité de chasse sur le site et évalue les effets sur les espèces d'intérêt communautaire.

Michel Ledard indique qu'il ne s'agit pas de stigmatiser une activité. Cette fiche sera retravaillée dans la lignée de ce qui a été réalisé pour le site Natura 2000 « Rivière de Pont l'Abbé » dont le COPIL a récemment validé le DOCOB. La réserve de chasse maritime est un outil de gestion cynégétique. La démarche Natura 2000 n'a pas vocation à modifier le périmètre de cette réserve de chasse qui s'inscrit dans un réseau régional et national.

Si des besoins de protection complémentaire s'avéraient nécessaires pour préserver les intérêts des oiseaux sur leurs zones de repos ou d'alimentation, la première démarche est d'abord d'identifier les sources de dérangement en présence, de les hiérarchiser et ensuite d'étudier les différentes solutions permettant d'atténuer le dérangement si celui-ci a été confirmé et éventuellement en mettant en place, si besoin, des mesures réglementaires.

### **Action D1 : Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public**

Pas de remarques particulières. Bretagne vivante et le CPIE sont rajoutés dans les partenaires de l'action.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

### **Action E1 : Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs**

Michel Ledard précise qu'un délai de 6 ans s'impose à l'État français pour rapporter les informations sur les sites Natura 2000 à la commission européenne. Un Docob peut être quant à lui révisé au fil de l'eau.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

### **Action E2.1 : Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire**

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

## Action E2.2 : Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines.

Pierre Legendre précise qu'une synthèse sera réalisée.

Géraldine Gabillet demande si une fiche action est prévue pour évaluer les impacts du carénage et des peintures anti-fooling sur les habitats et espèces marines.

Michel Ledard à la DREAL précise que c'est du ressort du SAGE, cf fiche E2.1 qui assure la coordination des démarches.

## Action E3 – Intégrer les objectifs de la DCSMM à la démarche Natura 2000

Cécile Gicquel précise que la DCSMM a pour objectif le bon état des milieux marins. Plusieurs descripteurs ont été définis. Hors, le programme de surveillance n'est pas terminé. Le Docob en lui-même est déjà un outil répondant à l'objectif de la DCSMM. Cette fiche est à supprimer.

Gwladys remercie l'ensemble des personnes présentes et indique que le prochain groupe de travail aura lieu le **28 avril à 14H30 à la manufacture des Tabacs.**

### Le calendrier à venir

28 avril : groupe de travail « milieux marins profonds »

12 mai : groupe de travail commun « charte »

30 juin (matin) : Comité de pilotage de validation du Docob

Merci à tous pour votre participation !